

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**GAMELOFT**  
(Eurolist)

Par courrier du 6 octobre 2006, reçu le jour même, la société Deutsche Bank AG (1) a déclaré que sa filiale, la société de gestion DWS Investment GmbH (Mainzer Landstrasse, 178-190, 0327 Francfort sur le Main, Allemagne) a franchi en hausse, le 2 octobre 2006, par suite d'une acquisition d'actions réalisée dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille, le seuil de 5% des droits de vote de la société GAMELOFT, et détient 3 927 500 actions GAMELOFT représentant autant de droits de vote, soit 5,62% du capital et 5,02% des droits de vote de cette société (2).

- 
- (1) Le déclarant a précisé que « les déclarations de toutes les sociétés du groupe Deutsche Bank AG sont administrées de façon centralisée par Deutsche Bank AG. DWS Investment GmbH, société de gestion, a le droit d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions de la société GAMELOFT et n'agit pas de concert avec Deutsche Bank AG et ses autres filiales ».
- (2) Sur la base d'un capital composé de 69 927 747 actions représentant 78 309 450 droits de vote.